

Libin, le 10.01.2022



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de branchement électrique et TVD doivent être réalisés par la société ABLEC SPRL de Tamines à Redu, Voie d'Hurleau 41, du 31 janvier au 18 février 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Autorise la société ABLEC SPRL à effectuer les travaux de branchement électrique et TVD à Redu, Voie d'Hurleau 41, du 31 janvier au 18 février 2022.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be